

ATTAQUES CONTRE LE MAIRE JEAN BOTREL

Catégorie	21	Sous-catégorie	03	Numéro	15
-----------	----	----------------	----	--------	----

22/04/2016

Dates: 1838-1839

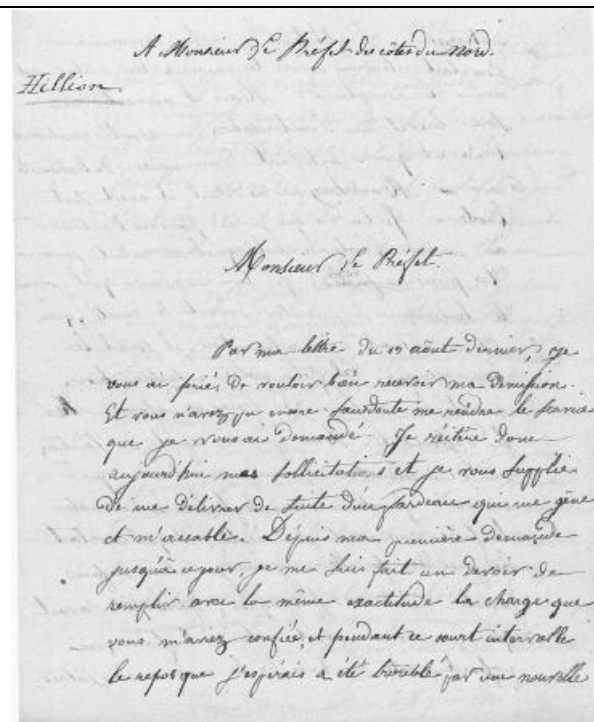
Contexte de l'affaire

Depuis 1830, c'est Jean Botrel qui a été nommé maire de Hillion par le Préfet. C'est lui qui fera à son profit la digue de Pissoison, et il est assez évident qu'il concentre sur lui toutes les critiques. (fiche 050504)

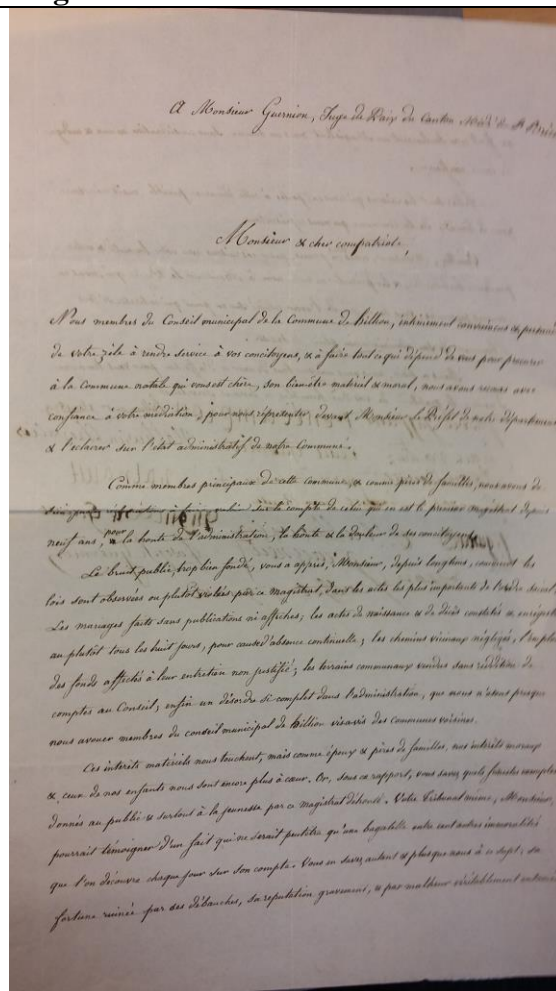
Déjà, en 1838, il demande au Préfet qu'il soit révoqué, car il a subi des attaques de la part de conseillers et du Recteur de l'époque à cause des instituteurs de l'école confessionnelle. Il en avait refusé un car il n'avait pas le diplôme requis, et le curé avait demandé aux parents d'envoyer de toute façon les enfants à l'école.

En 1839, tous les conseillers écrivent une lettre au juge de paix d'Yffiniac, Guernion, originaire de Hillion, pour transmettre au Préfet tous les méfaits dont était capable à leurs dires, Jean Botrel. Le Préfet ne donnera pas suite, mais un an plus tard Jean Botrel sera destitué et remplacé par Pierre Jaffrelot, (fiche 210314 et 210301) qui devra de nouveau lui laisser sa place en 1848 au bénéfice des changements politiques nationaux.

Documents originaux



Première page lettre Jean Botrel au Préfet pour demander sa propre révocation (1838)



Lettre des conseillers municipaux au juge de paix accusant Botrel (1839)
Voir transcription ci-dessous

St Brieuc, le 22 oct 1839
 Le Juge de Paix du Canton midi de St
 Brieuc,
 M. Guernion le Préfet du Département
 de la Mayenne
 Monsieur le Préfet,
 D'après le rapport que M. le Comptable
 de la commune de Hillion m'a fait de son point
 de vue, je m'étant vu à lui faire la demande
 en vertu de l'arrêté de Hillion, en tant que
 maire de Hillion le 20 oct 1839, M. le Comptable
 de Hillion a dit avoir une copie de son
 rapport à M. le Préfet de la Mayenne, et
 à M. le Juge de Paix de St Brieuc, et
 à M. le Maire de Hillion, et qu'il lui
 a remis une copie de son rapport, et
 que M. le Maire de Hillion a dit
 qu'il ne s'occupait pas de son rapport,
 et qu'il ne s'occupait pas de son rapport,
 et qu'il ne s'occupait pas de son rapport,
 et qu'il ne s'occupait pas de son rapport,
 et qu'il ne s'occupait pas de son rapport,
 et qu'il ne s'occupait pas de son rapport,
 et qu'il ne s'occupait pas de son rapport,
 et qu'il ne s'occupait pas de son rapport,
 et qu'il ne s'occupait pas de son rapport,

Première page lettre Guernion, juge de paix d'Yffiniac au préfet 1839

St Brieuc le 13 oct 1839
 M. Guernion le Juge de Paix
 de St Brieuc
 Monsieur,
 J'ai reçu votre lettre que vous m'avez
 adressée le 22 oct 1839, et
 dans laquelle vous m'avez adressé
 votre rapport sur les affaires de
 Hillion, et sur le point de
 savoir si vous avez ou non
 des affaires de Hillion, et
 si vous avez ou non des affaires
 de Hillion, et si vous avez ou non
 des affaires de Hillion, et si vous
 avez ou non des affaires de Hillion,
 et si vous avez ou non des affaires
 de Hillion, et si vous avez ou non
 des affaires de Hillion, et si vous
 avez ou non des affaires de Hillion,
 et si vous avez ou non des affaires
 de Hillion, et si vous avez ou non
 des affaires de Hillion, et si vous
 avez ou non des affaires de Hillion,
 et si vous avez ou non des affaires
 de Hillion, et si vous avez ou non
 des affaires de Hillion, et si vous
 avez ou non des affaires de Hillion,
 et si vous avez ou non des affaires
 de Hillion, et si vous avez ou non
 des affaires de Hillion, et si vous
 avez ou non des affaires de Hillion,

Réponse du Préfet à Guernion renvoyant dos à dos toutes les parties et se plaignant qu'on ne choisisse mieux les maires dès le départ de leur mandat. (1839)

Transcription

A monsieur Guernion, juge de paix du canton midi de St Brieuc

Monsieur et cher compatriote

Nous membres du conseil municipal de la commune de Hillion, intimement convaincus et persuadés de votre zèle à rendre service à vos concitoyens et à faire tout ce qui dépend de vous pour procurer à la commune natale qui vous est chère, son bien-être matériel et moral, nous avons recours avec confiance à votre médiation, pour nous représenter devant Monsieur le Préfet de notre département, à l'éclairer sur l'état administratif de notre commune.

Comme membres principaux de cette commune et comme pères de familles nous avons de bien justes réclamations à faire valoir sur le compte de celui qui en est le premier magistrat depuis neuf ans, pour la honte de l'administration, la honte et la douleur de ses concitoyens. Le bruit public, trop bien fondé, vous a appris, Monsieur, depuis longtemps, comment les lois sont observées ou plutôt violées par ce magistrat dans les actes les plus importants de l'ordre social. Les mariages faits sans publications ni affiches, les actes de naissances et de décès constatés et enregistrés au plus tôt tous les huit jours, pour cause d'absence continuelle ; les chemins vicinaux négligés, l'emploi de fonds affectés à leur entretien non justifié ; les terrains communaux vendus sans reddition de comptes au Conseil, enfin un désordre si complet dans l'administration, que nous n'osons presque nous avouer membres du Conseil Municipal de Hillion vis-à-vis des communes voisines.

Ces intérêts matériels nous touchent, mais comme époux et comme pères de familles, nos intérêts moraux et ceux de nos enfants nous sont encore plus à cœur. Or, sous ce rapport, vous savez quels funestes exemples donnés au public et surtout à la jeunesse par ce magistrat éhonté. Votre tribunal même, Monsieur, pourrait témoigner d'un fait qui ne serait peut-être qu'une bagatelle entre cent autres immoralités que l'on découvre chaque jour sur son compte.

Vous en savez autant et plus que nous à ce sujet, sa fortune ruinée par des débauches, sa réputation gravement et par malheur véritablement entamée en font non seulement un Magistrat, mais un homme sans considération aucune et indigne de bonne confiance. Telles sont les raisons qui nous ont portés à cette démarche pénible, mais nécessaire pour le bien-être de la commune que nous représentons.

Veillez, Monsieur, nous vous en prions, porter ces raisons avec votre loyauté et votre prudence habituelles, et les présenter en notre nom à Monsieur le Préfet qui, nous en sommes persuadés, vous sera gré de l'avoir éclairé sur un point qui intéresse si fort l'honneur de son administration pleine de sagesse.

Dans ce désir, nous nous unissons tous de cœur et d'affection pour vous témoigner d'avance la qualité de vos très humbles et dévoués serviteurs.

Hillion, premier décembre 1839

Pierre Jaffrelot - René Champion- Jean Vautier – Jean Guernion- Mathurin Chevalier – Jean Benoit – Pierre Delanoé- François Halnaut –François Souplet – Jean Rault – Guillaume Guéno – Jean Guinard – Mathurin Gragneuf – Joseph Guernion- Jean Collet – Georges Guinard

Sources informations

Archives municipales Hillion

Archives départementales série 2O80/2

Archives départementales 3M289